

Pension de la sécurité de la vieillesse

Andréanne Larouche relance la lutte pour l'équité envers les aînés

Granby, le 29 septembre 2026. – En tant que porte-parole des aînés au Bloc Québécois, la députée de la circonscription de Shefford, Andréanne Larouche, se réjouit d'appuyer le projet de loi C-261 modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse présenté par la députée Claude DeBellefeuille. Il s'agit d'une nouvelle version du projet de loi bloquiste demandant un traitement équitable pour tous les aînés de 65 ans et plus qui sont admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Depuis plusieurs années, Andréanne Larouche porte cette revendication au nom des aînés et rappelle l'importance d'assurer un traitement équitable pour tous. Actuellement, seuls les aînés de 75 ans et plus bénéficient d'une bonification de 10% de leur pension de la Sécurité vieillesse. Les personnes âgées de 65 à 74 ans n'y ont quant à elles pas droit.

« Ce projet de loi est essentiel pour les retraités, et, à terme, pour l'ensemble des Québécois dont le pouvoir d'achat n'a de cesse de s'affaiblir, alors que le coût de la vie a grandement augmenté sous le coup de l'inflation. Le gouvernement libéral s'est montré jusqu'ici intransigeant face à notre volonté de soutenir les aînés. Nous lui offrons une belle occasion de corriger cette injustice libérale discriminatoire », avise la députée de Shefford.

Pour le Bloc Québécois, le dépôt de cette nouvelle version du projet de loi constitue une nouvelle étape dans la lutte pour une meilleure reconnaissance des besoins des aînés.

« Nous n'abandonnerons pas cette lutte importante pour les aînés et nous ramèneront ce dossier à chaque occasion. Bonifier la pension des 65 à 74 ans est une question de justice et de respect à leur égard », conclut Andréanne Larouche.